DEMANDE
DE PERMIS DE VÉGÉTALISATION

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Le permis de végétaliser fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Ainsi, une fois la demande de permis de végétaliser réceptionnée par le service des espaces verts de la ville, une étude de faisabilité sera réalisée. Le pétitionnaire recevra sous 30 jours ouvrés un courrier attestant de l'acceptation ou du refus du permis de végétaliser accompagné en cas d'acceptation d'un arrêté d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Le permis sera délivré au pétitionnaire pour une durée de 3 ans. Il sera renouvelé par reconduction formelle pour une durée de 2 ans.

Une fois complété, merci de renvoyer ce dossier à l'adresse suivante :

Service des Espaces Verts
Direction de l'Espace public
Centre technique municipal
72, rue Auguste RENOIR
93600 Aulnay-sous-Bois

Ou par courriel,
en pièce jointe, une fois le formulaire renseigné et enregistré à :

ESPVERTSDIRECTION@aulnay-sous-bois.com

« Les données collectées par l'intermédiaire de ce document seront saisies dans un outil informatique déclaré à la CNIL. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté(CIL) de la collectivité. »

AULNAY-SOUS-BOIS

Identité du demandeur :

Nom :

Prénom :

Qualité (particulier, association, commerçants, etc.),

Particulier

le cas échéant Nom de la structure :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ J'autorise la ville à utiliser mon courriel, une fois par mois maximum, pour m'envoyer des informations relatives au jardinage de rue.

Demande d'aide au lancement

Je souhaite : Non merci, je n'en ai pas besoin

Le pétitionnaire reconnait avoir lu la charte jointe à la présente demande et y adhérer.

Il demeure entièrement et seul responsable des dommages qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de ses éléments de végétalisation. Il devra pouvoir justifier d'une attestation d'assurance en responsabilité civile le garantissant contre les conséquences de ces dommages.

Date :

Signature

Description du type de végétalisation :

Autres dispositifs de végétalisation

Adresse du lieu à végétaliser :

Description du projet de végétalisation (croquis) :

Cadre réservé à l'administration :

Observation :

☐ Validation ☐ Refus

N° de permis :

Autorisation pour 3 ans, à partir du :

Rémi MOZER
Conseiller municipal
chargé des espaces verts

AULNAY-SOUS-BOIS